



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 27/ACAJ/2021

« Menaces contre les dirigeants du Syndicat APSCICO à l'Université de Lubumbashi »

Kinshasa, le 29 octobre 2021 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) est vivement préoccupée par les graves atteintes à la liberté syndicale dont font l'objet les dirigeants du Syndicat « Alliance du Personnel Scientifique du Congo (APSCICO) en sigle, de la part des autorités académiques de l'Université de Lubumbashi (UNILU).

En effet, l'ACAJ est informée de ce que les dirigeants de l'APSCICO sont l'objet de menace et harcèlement à la suite de la tenue de l'assemblée générale le 09 octobre 2021 et dépôt, le 13 octobre 2021, d'un Mémoire relatif aux revendications notamment sur la mécanisation et l'alignement au salaire de base du personnel scientifique de la RD Congo.

Les Chefs de travaux et Assistants de l'UNILU dénoncent, dans ledit Mémoire, l'injustice dont ils sont victimes eu égard au fait que depuis sept (7) ans ils ne touchent que la modique somme mensuelle de CDF 218.000, contrairement, par exemple, à leurs collègues de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) qui bénéficient d'une rémunération mensuelle de plus ou moins CDF 715.000.

Enfin, ils plaident pour une réduction conforme à la loi de la tension salariale entre les Professeurs et le Personnel scientifique.

Contre toute attente, et en violation de l'article 38 de la Constitution et de la Loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, les autorités de l'Université de Lubumbashi se sont investies dans le harcèlement et des menaces, sous diverses formes, contre les syndicalistes de l'APSCICO (auditions sur procès-verbal) aux motifs que ces derniers n'auraient pas dû tenir leur assemblée générale en plein air, ni adresser un Mémoire au Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) sans au préalable se référer à elles et qu'au demeurant ils ne pouvaient pas s'inscrire en faux contre les résolutions des récents Etats-généraux de l'ESU, spécifiquement celles accordant au Personnel scientifique l'équivalent de 25% de la rémunération mensuelle du Professeur Ordinaire.

Dans une démarche républicaine et conformément à ses missions, l'ACAJ a vainement plaidé auprès des autorités académiques de l'UNILU aux fins d'obtenir d'elles la cessation de tracasseries administratives et académiques à l'égard des infortunés et une passerelle de discussions citoyennes en vue d'une issue paisible et satisfaisante. Et au fil des jours, ces menaces vont crescendo !

L'ACAJ vient d'écrire au Ministre de l'ESU, avec copies à plusieurs autorités nationales, pour désapprouver ces errements d'une époque révolue et

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : acajasbl@yahoo.fr

Web site : www.acajrdc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu - Mbuji-Mayi
- Bunia - Kananga
- Goma - Kalemie
- Mbandaka - Likasi

incompréhensibles, surtout sous son magistère dont les prémices incitent à l'espoir. L'ACAJ lui a rappelé que, dans son discours de prise de fonction, il avait déclaré focaliser son mandat notamment sur la réhabilitation du corps enseignant de l'Enseignement supérieur et universitaire ce, à travers une écoute responsable devant déboucher sur une conception et définition d'une stratégie collective capable d'aider l'ESU à recouvrer ses lettres de noblesse.

L'ACAJ a sollicité auprès du Ministre de l'ESU, Autorité de tutelle et garant du respect des droits du personnel académique, scientifique et administratif de l'ESU, **d'instruire les autorités académiques de l'UNILU de mettre un terme à leurs dérives antidémocratiques qui risquent de jeter l'opprobre sur son action et celle du Gouvernement de la République dans ce secteur vitale de la RD Congo.**

« L'ACAJ reste fortement mobilisée pour accompagner les dirigeants de l'APSCICO dans la défense efficace des droits fondamentaux de leurs membres », a déclaré Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ.

Pour toute information supplémentaire,
Contactez Mme Gloria Mulomba
Chargée de communication ad intérim
Téléphone : + 243 81 048 8537
Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org